

## LES CONTACTS DE L'HAD

### Médecins praticiens Secteur Adulte

- Dr Amandine COLLIN
- Dr Charlotte DODERO
- Dr Romain FOSSAERT
- Dr Marion GUARRIGUES
- Dr Amaia HIRIGOYEN
- Dr Marème KANDJI
- Dr Valérie LAMBERT-THOMAS
- Dr Hortense LECLERC

### Cadres de santé

- Matthias BAUDRON
- Sandrine FAUQUEY
- Marie-France RUAULT



DEMANDE DE PRISE  
EN CHARGE HAD

Tel. : 05 56 42 49 55

Fax : 05 56 42 49 56

Mail : [had@hopitaldubouscat.com](mailto:had@hopitaldubouscat.com)

Messagerie sécurisée :

[secretariat-5-hopital-bouscat@lifen.mssante.fr](mailto:secretariat-5-hopital-bouscat@lifen.mssante.fr)

### Nos territoires d'intervention sont : le Nord-Ouest de Bordeaux Métropole et le Médoc.

Le secteur Nord-Ouest de Bordeaux Métropole comprend les communes suivantes :

- |                                     |                          |
|-------------------------------------|--------------------------|
| • Arzac                             | • Le Taillan-Médoc       |
| • Bordeaux :<br>33000, 33200, 33300 | • Le Pian-Médoc          |
| • Blanquefort                       | • Ludon-Médoc            |
| • Bruges                            | • Macau                  |
| • Eysines                           | • Parempuyre             |
| • Le Bouscat                        | • Saint-Aubin-De-Médoc   |
| • Le Haillan                        | • Saint-Médard-En-Jalles |
|                                     | • Salaunes               |

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question quant à notre intervention sur une commune donnée.



## Hospitalisation À Domicile (HAD)

Patients, prises en charge et parcours de soins



Hôpital Suburbain du Bouscat  
97 avenue Georges Clémenceau  
33110 Le Bouscat  
Tel. : 05 56 42 49 55  
[www.hopitaldubouscat.com](http://www.hopitaldubouscat.com)

## L'HOSPITALISATION A DOMICILE

### L'HAD C'EST :

- Une véritable alternative à l'hospitalisation conventionnelle.
- Des soins hospitaliers, une coordination médicale et paramédicale, pour une prise en charge globale du patient dans le cadre d'un projet médical concerté et personnalisé.
- Une équipe salariée comprenant une équipe médicale et paramédicale pluri-professionnelle : *médecins praticiens, pédiatres, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers coordinateurs, infirmiers de liaison, infirmières puéricultrices, infirmiers, aides-soignants, assistantes sociales, psychologues, secrétaires médicales, logisticiens, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien.*
- En collaboration avec des professionnels hospitaliers et libéraux (médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, etc.), les organismes sociaux, les associations, les réseaux.
- Un financement couvert par l'assurance maladie au même titre qu'une hospitalisation conventionnelle.

7J/7  
24H/24

Astreinte  
médicale  
Permanence des  
soins



Hospitalisation  
dans un  
environnement  
familial



Continuité du suivi  
médical du patient par  
le médecin traitant et les  
médecins hospitaliers  
référents



Logistique gérée  
par l'HAD

### EXEMPLES DE MODES DE PRISE EN CHARGE

- Soins palliatifs
- Assistance respiratoire\*
- Rééducation orthopédique, neurologique
- Traitement intraveineux
- Chimiothérapie anti-cancéreuse
- Surveillance post chimiothérapie
- Surveillance d'aplasie
- Nutrition entérale, parentérale\*
- Transfusion sanguine
- Prise en charge de la douleur\*
- Pansements complexes
- Post traitement chirurgical
- Soins de nursing lourds
- Éducation du patient et/ou de son entourage

\*coexiste habituellement avec un autre mode de prise en charge

## L'HAD, POUR QUI ?



Pour des patients de  
tout âge



Atteint d'une maladie  
grave, aiguë  
ou chronique



A domicile, en Ehpad ou  
dans un établissement  
social ou médico-social

## PARCOURS DE PRISE EN CHARGE



### 1. Demande d'HAD

Sur prescription du médecin traitant ou  
du médecin hospitalier



### 2. Evaluation

de l'état de santé  
du patient et de son  
domicile



### 3. Elaboration

du projet de soins personnalisé  
du patient



### 4. Coordination à domicile

entre le médecin traitant  
(et/ou autres intervenants  
libéraux) et l'équipe HAD



### 5. Fin de prise en charge

décidée par le médecin praticien  
après échange avec le médecin  
traitant (organisation d'un relais si  
nécessaire)